

## MAÎTRISER LA COMPTABILITÉ GÉRANCE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Titulaires de cartes, gestionnaires et comptables
- Prérequis : fondamentaux sur la gestion Immobilière sans expérience requise

### OBJECTIFS

- Contrôler et appréhender les états comptables en gestion locative en maîtrisant les bonnes pratiques comptables

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; ancien juge au Tribunal de Commerce ; diplômé E.S.C.P.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

##### Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

**Partie 1** : Rappel des obligations juridiques de l'activité, mise à jour réglementaires (45 min)

##### Pause (10 minutes)

**Partie 2** : Principes comptables et modélisation des écritures (1h15)

*Exercice pratique et correction collective (30 min)*

##### Pause déjeuner (1h)

##### Partie 3 :

Analyse critique de la balance générale et du rapprochement bancaire (30 min) ;  
Étude qualitative du portefeuille sur une approche multicritères (35 min) ;  
Mise en place de l'outil de contrôle interne (45 min) ;

*Dernière mise à jour : 6 mars 2023*

### **Pause (10 minutes)**

#### **Partie 4 :**

Organisation de l'activité (1 h) ;

Mise en place des actions visant au développement de l'activité, transversalité métiers (40 min)

#### **Conclusion de la formation (20 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### **COÛT DE FORMATION**

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.